

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	17.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	EFTA
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Internationale Beziehungen
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Burgos, Elie
Caretto, Brigitte
Eperon, Lionel
Escher, Regina
Huguenet, François
Hulliger, Caroline
Käppeli, Anita
Mach, André
Pasquier, Emilia
Rinderknecht, Matthias
Schnyder, Sébastien
Terribilini, Serge
Unbekannt, Autor

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Eperon, Lionel; Escher, Regina; Huguenet, François; Hulliger, Caroline; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Rinderknecht, Matthias; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge; Unbekannt, Autor 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: EFTA, Internationale Beziehungen, 1980 – 2015*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 17.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	7
Zwischenstaatliche Beziehungen	12
Aussenwirtschaftspolitik	15
Wirtschaft	20
Landwirtschaft	20
Agrarpolitik	20
Öffentliche Finanzen	20
Indirekte Steuern	20
Infrastruktur und Lebensraum	20
Verkehr und Kommunikation	20
Verkehrspolitik	20

Abkürzungsverzeichnis

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
EFTA	Europäische Freihandelsassoziation
WTO	Welthandelsorganisation
SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
IWF	Internationaler Währungsfonds
EU	Europäische Union
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
WBF	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
KSZE	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
WUST	Warenumsatzsteuer
EG	Europäische Gemeinschaft
EVD	Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
GuS	Gemeinschaft Unabhängiger Staaten
OPEC	Organisation erdölexportierender Länder
ASEAN	Verband Südostasiatischer Nationen
KF	Konsumentinnenforum Schweiz
EuGH	Gerichtshof der Europäischen Union

ONU	Organisation des Nations unies
AELE	Association européenne de libre-échange
OMC	Organisation mondiale du commerce
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
FMI	Fonds monétaire International
UE	Union européenne
EEE	l'Espace économique européen
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
ICHA	Impôt sur le chiffre d'affaires
CE	Communauté européenne
DFE	Département fédéral de l'économie publique
CEI	Communauté des États indépendants
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
KF	Konsumentinnenforum Schweiz (Forum des consommatrices)
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne (anciennement Cour de justice des Communautés européennes CJCE)

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zur EU

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 28.02.1989
BRIGITTE CARETTI

Les Chambres prirent connaissance du **rapport du Conseil fédéral sur la position de la Suisse dans le processus d'intégration européenne** (MCF 88.045). Ce sujet suscita un débat de huit heures au Conseil national où la majorité des orateurs (à l'exception des écologistes) partagea l'optique choisie par le gouvernement, à savoir la troisième voie (ne pas adhérer mais se mettre en «capacité» d'adhérer). Pour tous les rapporteurs des groupes ainsi que pour la commission économique de la grande chambre, une adhésion est actuellement exclue, notamment en raison de la perte jugée trop lourde de souveraineté nationale, du maintien délicat de la neutralité armée, d'une trop grande restriction des droits populaires, des conséquences trop graves pour l'agriculture, d'une trop large libre circulation des travailleurs mais aussi en raison de l'absence d'une véritable volonté populaire.

Cependant, ce consensus ne doit pas faire perdre de vue qu'il existe de nombreuses nuances, entre les députés, tant dans les positions à l'égard de la CE que sur le rythme de rapprochement et les canaux à utiliser pour y parvenir. Les groupes démocrate-chrétien et radical se situèrent, lors de ce débat, dans la droite ligne du gouvernement. Cependant, les radicaux ne voulurent pas que le débat se focalise sur la seule Europe – les politiques étrangère et économique suisses se développant au niveau mondial – et rappelèrent que le temps ne presse pas puisque la CE ne veut pas intégrer de nouveaux membres à moyen terme. Quelques députés bourgeois (Guy-Olivier Segond (prd, GE), Gianfranco Cotti (pdc, TI) notamment), la majorité des indépendants et quelques socialistes romands auraient aimé utiliser cet intermédiaire afin d'activer le rapprochement économique, législatif, social et environnemental en vue d'une adhésion à long terme. Si l'Adl reprocha au rapport d'être dans une position défensive, les libéraux souhaitèrent pouvoir réévaluer à tout moment les prix respectifs de l'adhésion et de la non-adhésion, la troisième voie pouvant s'obstruer brusquement. Les socialistes, très partagés, s'érigèrent contre l'aspect purement économique de ce dossier et désirèrent que les domaines sociaux, culturels, de formation et de solidarité soient également pris en considération. Ils estimèrent, de surcroît, que le gouvernement semblait incapable de développer un concept concernant la CE et regrettèrent l'absence de toute discussion publique sur ce thème. L'UDC, emmenée par le Zurichois Christoph Blocher, s'opposa résolument à toute intégration et aspira à une place financière puissante afin de résister aux forces centrifuges. Ce refus clair et net fut partagé par les écologistes, rejetant le gigantisme économique et l'effet multiplicateur du marché unique, lui reprochant également de ne pas prendre l'individu en considération et de niveler par le bas les normes en matière d'environnement. Si certains conseillers nationaux virent un rapprochement possible par le biais d'une Association européenne de libre-échange (AELE) renforcée, d'autres le désirèrent par le biais du Conseil de l'Europe ou par l'Europe des régions.¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.03.1990
BRIGITTE CARETTI

Le principal objectif des négociations menées dans le domaine des **questions juridiques et institutionnelles** est de garantir que les règles de l'EEE déploieront les mêmes effets pour tous les contractants. A la fin des pourparlers exploratoires, une procédure de concertation réciproque fut définie par les experts des deux parties. Selon ses termes, les pays membres de l'AELE ne seraient pas associés à la prise de décision (co-décision) mais seraient néanmoins, préalablement à tout développement des règles de l'EEE, consultés. A ce niveau demeurent encore certaines difficultés, ainsi que dans l'établissement (ou non) d'une Cour de justice commune.²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.06.1990
BRIGITTE CARETTI

Le 20 juin 1990 ont **débuté les négociations formelles sur l'Espace économique européen (EEE)**, se déroulant entre la Communauté européenne (CE) et les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Elles portent sur cinq domaines: la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux ainsi que sur les politiques d'accompagnement et les questions juridiques et institutionnelles.³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 17.11.1990
BRIGITTE CARETTI

Lors de la **réunion ministérielle de Göteborg (Suède)**, qui marquait le trentième anniversaire de l'AELE, trois déclarations de coopération furent signées avec la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Des pourparlers exploratoires ont été entamés avec la Turquie, dans le but de conclure, à terme, un accord de libre-échange.⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.12.1990
BRIGITTE CARETTI

Ce processus donna lieu à plusieurs entrevues entre les représentants des pays membres de l'AELE afin de définir et de présenter une position commune. De nombreuses rencontres formelles et informelles (à Genève et Göteborg (S)) permirent à l'AELE, après avoir notamment examiné les résultats des discussions exploratoires menées précédemment et les indices résultant des six premiers mois de discussions formelles, d'asseoir une attitude plus ou moins commune et stable. Celle-ci tint principalement en quatre points. Premièrement, **les pays membres de l'AELE réaffirmèrent leurs desiderata quant au contenu de l'EEE** (exceptions pour la sauvegarde d'intérêts fondamentaux, co-décision, organe juridiquique commun). Deuxièmement, ils réitérèrent leur volonté de voir aboutir les discussions sur le traité EEE au cours du printemps 1991, de manière que celui-ci entre en vigueur le 1er janvier 1993. Dans ce contexte, ils stipulèrent qu'un tel aboutissement nécessitait une percée politique dans les engagements pris par les deux entités. Troisièmement, ils indiquèrent leur désir de voir se concrétiser certains processus entamés dans le cadre du suivi de Luxembourg, notamment ceux relatifs à leur participation à ERASMUS (mobilité des étudiants), à l'Agence européenne pour l'environnement, aux programmes de recherche ainsi qu'à la reconnaissance mutuelle dans le domaine des essais et de la certification. Quatrièmement, ils insistèrent sur le lien causal entre l'étendue de la reprise de l'acquis communautaire et l'organisation institutionnelle du futur espace.⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 19.12.1990
BRIGITTE CARETTI

La conférence commune du 19 décembre 1990, tenue entre les représentants des Etats membres de la CE et de l'AELE à Bruxelles, dressa un premier bilan des progrès réalisés après six mois de négociations. La déclaration finale issue de cette rencontre souligne le chemin parcouru depuis le 20 juin, notamment dans l'identification de l'acquis communautaire pertinent, les mécanismes de sauvegarde, les demandes de dérogations permanentes ainsi que les questions juridiques et institutionnelles. Elle signale également les domaines où des progrès restent à accomplir, tels ceux de la libre circulation des personnes et des capitaux, des transports, de l'agriculture et de la pêche. Reconnaissant la nécessité d'une participation équilibrée dans le processus de décision relatif à l'EEE, elle mentionne la possibilité d'un mécanisme permanent d'information et de consultation au cours de la phase de formation des décisions mais ne parle pas (ou plus) de co-décision. Pour ce faire, un Conseil de l'EEE serait institué, composé de membres de l'AELE ainsi que du Conseil et de la Commission des CE. Il aurait pour tâche, outre l'impulsion politique générale et les modifications du traité, l'évaluation du fonctionnement de l'accord. Un organe mixte serait, quant à lui, responsable de la mise en oeuvre du traité. Les décisions prises au niveau de l'EEE devraient l'être par consensus. Les experts des Six seraient également associés à tous les stades de l'élaboration d'une directive communautaire (decision-shaping).⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.12.1990
BRIGITTE CARETTI

A fin 1990, quelles étaient les perspectives les plus notables dans les différents secteurs englobés dans l'accord et quelles en demeuraient les principales difficultés? Dans le domaine de la **libre circulation des marchandises**, deux des problèmes subsistant ont trait aux pêcheries ainsi qu'aux facilités réciproques demandées par la CE dans l'accès au marché pour les produits agricoles.⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.12.1990
BRIGITTE CARETTI

Dans le cadre de la **libre circulation des services et des capitaux**, le principal avantage de l'EEE consisterait dans l'établissement du libre-échange dans le premier secteur mentionné. Les difficultés rencontrées par les pays de l'AELE sont relatives à la libéralisation complète des investissements directs et des achats de biens immobiliers. Ce dernier point est particulièrement délicat pour la Suisse et constitue l'une des deux dernières exceptions permanentes à la reprise de l'acquis communautaire qu'elle revendique (lex Friedrich). Cependant, d'autres litiges subsistent tels que, par exemple, l'étendue de la libéralisation des services audio-visuels ou de télécommunication, le trafic aérien et les transports. Ce dernier point forme la seconde exception permanente que la Confédération postule encore, plus spécifiquement liée à la limite de 28 tonnes des camions empruntant le réseau routier helvétique.⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 21.10.1991
ANDRÉ MACH

Après des périodes d'incertitudes, de tensions et de menaces d'échec, les négociations entre la Communauté européenne (CE) et les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) concernant le traité de l'EEE, formellement lancées le 20 juin 1990, ont été conclues le 22 octobre 1991 à Luxembourg. A cette occasion, **l'accord sur le transit alpin entre la Suisse et la CE**, dont le lien avec la concrétisation de l'espace économique européen a été établi par la CE, a également été signé. Le traité de l'EEE assure la participation des pays de l'AELE au marché unique européen de 1993 en établissant la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes entre les 19 pays signataires.⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 22.10.1991
ANDRÉ MACH

Au fur et à mesure de l'évolution des négociations et de l'affirmation de la fermeté de la CE, les représentants suisses ont dû renoncer à certaines de leurs propositions initiales, tout particulièrement sur le plan institutionnel. Plusieurs points, tels la co-décision au sein de l'EEE ou l'"opting out" individuel (possibilité pour un membre de l'AELE de se soustraire à certaines dispositions du traité), n'ont pas été retenus dans le texte final. Malgré cela, l'intransigeance de la délégation suisse a été soulignée et a même suscité une certaine réprobation de la part des représentants des autres pays. Au mois d'avril, différents négociateurs parlaient ouvertement de crise; dans plusieurs domaines (la pêche, les transports, la Cour de justice de l'EEE, l'"opting out" et le fonds de cohésion en faveur des pays du Sud de la CE notamment) les positions de la CE et des pays de l'AELE paraissaient difficilement conciliables. Prévue à l'origine pour la fin du mois de juin, **la signature du traité** a été repoussée au mois d'octobre en raison principalement de l'absence d'accord sur les dossiers du transit alpin et de la pêche. Lors de l'annonce de la conclusion du traité, les conseillers fédéraux, J.P. Delamuraz, R. Felber et A. Ogi ont indiqué que le résultat des négociations constituait une plateforme idéale pour une **future adhésion à la CE** et que celle-ci était devenue le but de la politique du Conseil fédéral. Déjà au début du mois de mai, le Conseil fédéral avait annoncé que la perspective d'une adhésion à la CE avait nettement gagné en signification et qu'elle constituait l'option à étudier en priorité.¹⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.10.1991
ANDRÉ MACH

En cas de ratification, le **traité de l'EEE**, un document de plus de 1'000 pages, aurait des **implications profondes** dans les domaines politique et économique de la société helvétique. La Suisse devrait ainsi reprendre environ deux tiers du droit communautaire, ce qui l'obligerait à adapter plus de 60 lois fédérales. Signalons cependant que les pays de l'AELE ne sont pas inclus dans l'Union douanière communautaire; les contrôles douaniers seront maintenus, mais rendus moins lourds. La Suisse pourrait donc continuer à mener sa propre politique commerciale. L'EEE ne prévoit pas non plus une harmonisation de la fiscalité.

Dans le domaine des quatre libertés et des politiques d'accompagnement, le bureau de l'intégration DFAE/DFEP a indiqué que la Confédération a atteint l'essentiel de ses objectifs. En ce qui concerne la libre circulation des marchandises, toutes les barrières non-tarifaires seront éliminées; le libre-accès des produits helvétiques au marché communautaire sera ainsi assuré. La Suisse est toutefois autorisée à maintenir pour une très large part son niveau actuel de protection de l'environnement et de la santé dans les domaines importants, à condition qu'il ne s'agisse pas de mesures manifestement protectionnistes. En ce qui concerne les véhicules à moteur, la Suisse a obtenu une période transitoire de deux ans, pendant laquelle l'importation de toutes les catégories d'automobiles ne sera autorisée que si les prescriptions suisses en matière de gaz d'échappement et de protection contre le bruit sont respectées. Passé ce délai, les prescriptions communautaires seront presque au même niveau que celles de la Suisse. En revanche, dans les domaines de la législation sur les toxiques ainsi que pour les prescriptions contre le bruit pour les motocycles, le niveau de protection helvétique devra s'abaisser.

Même si le secteur agricole n'est pas inclus dans le traité de l'EEE, la Suisse et la CE ont néanmoins conclu un accord bilatéral qui prévoit que les deux parties s'accordent mutuellement des concessions tarifaires sur certains produits. Vingt-trois d'entre eux, provenant essentiellement des pays les moins développés de la CE, connaîtront des réductions tarifaires conséquentes. De plus, le traité contient une clause évolutive qui prévoit un examen des échanges agricoles tous les deux ans en vue d'étendre la libéralisation de ce domaine.

Dans le cadre de la libre circulation des services et des capitaux qui comprend les

secteurs financier et des transports, la libre prestation transfrontalière, le libre établissement des entreprises et la liberté de mouvement des capitaux seront garantis. La Suisse pourra toutefois conserver pendant cinq ans, jusqu'au 1er janvier 1998, les dispositions de la Lex Friedrich qui limitent les placements en biens immobiliers et les investissements dans la branche du commerce professionnel d'immeubles. A l'origine, la Suisse avait demandé une exception permanente à la reprise de l'acquis communautaire en ce qui concerne la Lex Friedrich. Finalement, la seule exception permanente contenue dans le traité de l'EEE touche la limitation à 28 tonnes des camions empruntant le réseau routier helvétique.

La libre circulation et le libre établissement des travailleurs et des indépendants seront assurés après une période transitoire de cinq ans. Le traitement discriminatoire vis-à-vis des citoyens de l'EEE sera progressivement démantelé et le système de contingentement devra être aboli en ce qui concerne les ressortissants des pays de l'EEE à partir de 1998. La reconnaissance mutuelle des diplômes entre Suisses et Européens deviendra effective à partir de 1995; les frontaliers auront un accès direct au marché du travail suisse à partir de cette même date et les saisonniers pourront faire venir leur famille en Suisse à partir de 1997.

Le traité de l'EEE contient des règles de concurrence qui s'appliqueront aux acteurs économiques. Le respect de ces règles sera assuré par les organes de surveillance de la CE et de l'AELE. Le pouvoir d'examen de ceux-ci et leur coopération est réglementée par le traité. Les fusions et acquisitions d'entreprises qui risquent d'entraver la concurrence sur un marché seront soumises à des autorisations préalables; de même, les aides d'Etat aux entreprises seront contrôlées. Dans le domaine des marchés publics, la plupart des commandes devront faire l'objet d'appel d'offres au niveau européen. Les collectivités publiques pourront être sommées de prouver qu'elles ont choisi l'entreprise européenne qui offrait le meilleur rapport qualité-prix. Des moyens de recours juridiques seront mis en place afin d'assurer que les autorités publiques respectent les dispositions instaurant la libéralisation des marchés publics. Le traité de l'EEE prévoit également l'harmonisation des dispositions fondamentales en matière de droit de la propriété intellectuelle. Ces mesures d'harmonisation touchent les secteurs des marques, des produits semi-conducteurs et des programmes d'ordinateur.

Les politiques horizontales et d'accompagnement doivent permettre la reprise de l'acquis communautaire. Dans le domaine de la politique sociale, plusieurs directives relatives à la santé et la sécurité au travail, à l'égalité de traitement hommes/femmes, ainsi qu'au droit du travail seront introduites dans la législation fédérale. La CE n'ayant que peu de compétences dans le domaine social, les modifications pour la Suisse seront relativement peu importantes. Plusieurs dispositions touchant à la protection de l'environnement seront également intégrées dans les différents droits nationaux. En ce qui concerne le droit des sociétés, il s'agira de créer un cadre juridique homogène. Les adaptations relatives à la présentation des comptes (bilan, compte des pertes et profits) et à la qualification des vérificateurs des comptes devraient permettre une plus grande transparence des entreprises suisses. Celles-ci disposeront d'une période d'adaptation de trois ans. Outre la baisse des prix que devrait entraîner l'ouverture du grand marché européen, la protection des consommateurs sera consolidée par certaines mesures du traité de l'EEE, le droit communautaire étant plus exigeant que le droit suisse dans ce domaine.

La coopération entre les pays membres de l'EEE sera intensifiée par leur participation à des programmes communs. Ces derniers touchent principalement le secteur de la recherche et du développement et sont destinés à améliorer la compétitivité de l'industrie européenne. La pleine participation de la Suisse à ces programmes ne débutera qu'à partir de 1995. La Confédération contribuera au fonds de cohésion de l'EEE au bénéfice des pays les moins riches de l'Europe; celui-ci est destiné à financer des projets ciblés dans le domaine des infrastructures, de l'environnement et de l'éducation notamment. Jusqu'en 1995, sa contribution globale devrait être de l'ordre de CHF 300 millions.¹¹

Les principaux organes institutionnels de l'EEE seront les suivants:

- Le Conseil de l'EEE: composé d'un membre du gouvernement de chaque pays de l'AELE, des membres du Conseil de la CE et des représentants de la commission européenne, il sera chargé de donner les impulsions politiques et de définir les orientations générales pour le fonctionnement de l'EEE. Il prendra ses décisions d'un commun accord, les sept pays de l'AELE s'exprimant d'une seule voix comme les douze de la CE. Il se réunira deux fois par an.
- Le Comité mixte: composé de représentants de chaque pays signataire, il veillera à la mise en oeuvre et au bon fonctionnement de l'EEE. Il se réunira une fois par mois.
- L'organe de surveillance de l'AELE: il aura pour mission de faire respecter les règles de l'EEE relatives à la concurrence et aux aides d'Etat dans les pays de l'AELE.
- La Cour de justice de l'EEE: composée de cinq magistrats de la CE et de trois des sept pays de l'AELE, elle règle les différends entre les parties à la demande de ceux-ci ou du comité mixte.
- L'Organe parlementaire mixte: composé d'un nombre égal de députés du parlement européen et de membres des parlements des pays de l'AELE, il devra contribuer par le dialogue à une meilleure compréhension entre la CE et les Etats de l'AELE.
- L'Organe consultatif: formé d'un nombre égal de représentants des milieux économiques et sociaux, il devra contribuer à renforcer leurs contacts et leur coopération.¹²

Sur le plan institutionnel, les objectifs initiaux de la Suisse n'ont pas été entièrement satisfaits. La CE préserve pleinement son autonomie de décision, les membres de l'**AELE** n'auront donc pas de droit de **codécision** pour le développement futur de l'**EEE**; ils seront toutefois consultés et informés de l'évolution du droit de l'EEE en participant aux commissions d'experts dans les domaines importants. Chaque pays de l'AELE dispose bien d'un droit de veto pour la reprise de toute nouvelle règle communautaire adoptée par la CE. Mais au cas où les pays de l'AELE refuseraient une nouvelle loi communautaire et que cela leur procurerait un avantage concurrentiel, la CE aura la possibilité de suspendre le domaine concerné du traité de l'EEE; les entreprises de l'AELE spécialisées dans ce domaine seraient ainsi exclues du grand marché européen. Etant donné les limites d'application du droit de veto des pays de l'AELE dans le processus décisionnel de l'EEE, de nombreux observateurs ont souligné le caractère déséquilibré du traité, voire même la satellisation programmée des pays de l'AELE. Ce déséquilibre institutionnel en faveur de la CE représente une des principales raisons qui a incité la Suède et l'Autriche à poser une demande d'adhésion.¹³

De façon générale, **le traité de l'EEE** a été accueilli plutôt favorablement par **la classe politique et les milieux économiques**. Au mois de mars, le Vorort avait annoncé qu'il jugeait, au vu de l'état des négociations, que le projet d'accord lui paraissait trop déséquilibré et qu'il était assimilable à une adhésion à la CE sans la participation aux décisions. A l'occasion de la signature du traité, l'association patronale a cependant exprimé sa satisfaction concernant la partie économique de l'accord. Par contre, sur le volet institutionnel, le traité ne peut être pour elle qu'une solution transitoire; c'est pourquoi elle le considère comme "une étape utile et acceptable vers une adhésion totale". Pour l'Association suisse des banquiers (ASB), l'absence d'une véritable participation à l'élaboration et à l'application de la législation européenne pose plus rapidement que prévu la question d'une éventuelle adhésion de la Suisse à la CE. La Société suisse des industries chimiques a critiqué le traité de l'EEE en raison du droit de codécision insuffisant pour les pays de l'AELE. Une adhésion pure et simple à la Communauté lui paraît préférable. L'Union suisse des arts et métiers (USAM), qui avait émis plusieurs réserves à l'égard de l'EEE, a réagi avec scepticisme en critiquant notamment l'absence d'un véritable droit de coopération dans le domaine institutionnel. Soulignant la bonne protection des consommateurs en vigueur dans la CE, le Forum suisse des consommatrices (KF) approuve pleinement le traité de l'EEE. Pour l'Union syndicale suisse (USS), la demande d'adhésion devrait se faire au début de l'année 1992, en collaboration avec l'Autriche, la Suède et probablement la Finlande. Tout en s'opposant radicalement à l'adhésion à la CE, l'Union suisse des paysans (USP) a

approuvé prudemment le traité en se réjouissant que l'agriculture soit restée en dehors des négociations, mais craint que le choix d'adhérer à la CE ne prenne rapidement le dessus.¹⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 16.12.1991
ANDRÉ MACH

A la surprise générale, la **Cour de justice européenne**, consultée par la Commission européenne, a déclaré les dispositions juridictionnelles du **traité de l'EEE** incompatibles avec le **Traité de Rome**, texte fondateur de la Communauté. Dans leur "avis", les magistrats européens s'en sont pris en particulier à la Cour de justice de l'EEE dans laquelle doivent siéger cinq juges de la Cour de justice européenne et trois magistrats des pays de l'AELE. Selon le traité de l'EEE, la Cour de justice européenne serait subordonnée à la Cour de l'EEE, alors que le Traité de Rome établit clairement que seule la Cour de justice européenne est habilitée à interpréter le droit communautaire. A la déception des négociateurs des pays de l'AELE, certaines dispositions juridictionnelles du traité de l'EEE devront donc être renégociées. Pour les représentants suisses, la Cour de justice de l'EEE représentait un des principaux aspects positifs du volet institutionnel, dans la mesure où il permettait la présence de juges non-membres de la CE.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 23.10.1993
ANDRÉ MACH

Suite au rejet par la Suisse du traité de l'EEE, les pays de l'AELE et de l'UE ont dû renégocier un **protocole additionnel au traité**. Fin mars, les 18 pays concernés ont signé ce texte qui prescrit notamment que les contributions de la Suisse prévues pour le fonds de cohésion de l'EEE soient compensées par les autres pays de l'AELE. Le parlement européen et les pays signataires ont ratifié la nouvelle version du traité de l'EEE; toutefois, suite à quelques retards dans les procédures de ratification dans certains pays de l'UE, l'entrée en vigueur du traité, initialement prévue le 1er juillet, a dû être reportée au 1er janvier 1994.¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 13.12.1994
LIONEL EPERON

La perspective des **élections fédérales de 1995** a, cette année déjà, divisé les acteurs politiques sur l'opportunité d'introduire ou non la problématique européenne dans le débat électoral. Par ailleurs, l'institution de l'Europe des Quinze - de par l'adhésion de l'Autriche, la Finlande et la Suède à l'UE - et les interrogations induites par cet élargissement quant au devenir de l'EEE et de l'AELE ont contribué à relancer le débat sur l'Europe, gelé depuis le rejet de l'Espace économique européen en 1992. Partisans d'une campagne électorale axée sur la thématique européenne, l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) associée à l'aile dure de l'UDC, d'une part, et le PSS, d'autre part, ont d'ores et déjà défendu des positions antagonistes: jugeant indispensable que les divers candidats aux élections se prononcent sur l'Europe, le président de l'ASIN et conseiller national UDC zurichois Christoph Blocher a rappelé que son association combattra toute tentative d'adhésion à l'EEE ou à l'UE. A l'opposé, le comité central du PSS a voté une résolution réclamant un vote populaire sur l'adhésion à l'UE avant l'automne 1995. En revanche, les partis radical et démocrate-chrétien se sont prononcés en faveur du report du débat sur l'adhésion ou non à l'UE jusqu'au lendemain des élections fédérales, ceci afin de ne pas porter préjudice aux négociations bilatérales et de ne pas renforcer le front des opposants à l'Europe. Ne souhaitant pas nourrir la polémique, les partis gouvernementaux ont par ailleurs émis le vœu que le Conseil fédéral renonce à présenter un rapport intermédiaire aux Chambres sur l'état de la question européenne au début 1995. Malgré ces réticences, le gouvernement a confirmé sa volonté de publier ce document.¹⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 21.12.1994
LIONEL EPERON

Regroupant l'ensemble des pays membres de l'Union européenne (UE) ainsi que cinq des sept pays de l'AELE, le **traité sur l'Espace économique européen (EEE) est entré en vigueur le 1er janvier 1994**. Exclue de l'EEE en raison de la votation du 6 décembre 1992, la Suisse a cependant obtenu un statut d'observateur au sein de la Commission parlementaire mixte de l'EEE. Cette instance consultative, qui a été constituée en début d'année, a pour but de favoriser le fonctionnement et le développement de l'EEE. En raison de l'adhésion de l'Autriche, de la Finlande, puis de la Suède à l'Union européenne, la portée du traité sur l'EEE a cependant singulièrement diminué. Réunis en fin d'année, les ministres des affaires étrangères des 17 pays y participant ont néanmoins réaffirmé leur volonté de coopérer au sein du plus grand marché intégré du monde. Les effectifs de son secrétariat bruxellois seront toutefois réduits.¹⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.11.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En novembre, suite à l'invitation de la présidence suédoise, l'ambassadeur suisse auprès de l'UE, Jacques de Watteville, s'est exprimé à Bruxelles lors du **Comité bimensuel du conseil chargé de l'AELE** (conseil représentant les pays membres de l'UE). Cette rencontre a été considérée comme importante au vu des relations tumultueuses des deux parties durant l'année sous revue. Elle a donné l'opportunité à la Suisse de faire valoir son point de vue auprès de l'union. Dans son intervention, l'ambassadeur a demandé aux Vingt-sept d'accepter un cessez-le-feu dans le domaine de la fiscalité. Il a ainsi déclaré que la Suisse était prête à discuter de la question à condition que l'UE abordât des domaines importants pour la Suisse comme l'accès au marché du travail européen.¹⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En fin d'année, le chef de la mission suisse à Bruxelles, Jacques de Watteville, a été auditionné dans le cadre du **comité bimensuel chargé de l'AELE** (conseil représentant les pays membres de l'UE). Les discussions ont porté sur les accords bilatéraux et le réaménagement de cette voie en négociation directe avec les Etats membres sans passer par la Commission européenne. Si l'ambassadeur helvétique a mis en avant le bilan positif de la voie bilatérale en insistant sur le faible nombre de dossiers conflictuels, l'UE a considéré que la Suisse enjolive la situation. A la suite de cette rencontre, les Etats membres ont adopté un rapport affirmant que la voie bilatérale a clairement atteint ses limites malgré certains progrès accomplis depuis le rapport de 2008. Il montre également la déception de l'UE dans l'absence de résultat satisfaisant autour de la discussion sur la fiscalité. Le rapport a encouragé la Confédération à envisager un positionnement et une stratégie européenne plus dynamiques.²⁰

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 27.07.1989
BRIGITTE CARETTI

Débutées en 1973, les négociations entre la Suisse et la CE dans le domaine des assurances ont abouti à la signature, en 1989, d'un important **accord sur le libre établissement des assurances non vie**. Il s'agit de la norme la plus significative conclue avec les Douze depuis celle de libre-échange de 1972; elle pourra servir de référence aux relations futures avec l'Europe. C'est la première fois que les deux entités concluent un accord qui a un impact sur les législations nationales et contient des dispositions anticipant l'évolution de leurs droits (clause évolutive). Si les autres Etats de l'AELE ne sont pas parties prenantes à cette convention, c'est, selon le secrétaire d'Etat Franz Blankart, en raison de leur désintérêt lors du commencement du processus il y a seize ans.²¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 30.12.1989
BRIGITTE CARETTI

Le Conseil fédéral a, de surcroît, soumis à l'approbation du parlement un **projet de convention interne à l'AELE** par laquelle chaque nation s'engage à **reconnaître, sans réexamen, les résultats d'essais de conformité effectués par les laboratoires accrédités de ses partenaires**. Ce texte représenterait, selon le gouvernement, une contribution à l'élimination des obstacles techniques au commerce dans la perspective de l'EEE.²²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.02.1992
ANDRÉ MACH

Quelques jours après la conclusion de ce compromis, la Commission européenne, suite à une résolution du Parlement européen qui avait exprimé certaines critiques à l'égard du traité, a encore une fois demandé à la CJCE de se prononcer sur la conformité des nouveaux articles de l'accord EEE avec le traité de Rome. Au début du mois d'avril, à la satisfaction du Conseil fédéral et des négociateurs suisses qui avaient déjà laissé entendre leur appréciation positive du traité révisé, les magistrats de la CJCE ont rendu un verdict favorable sur la conformité de ces deux textes. Elle a cependant émis quelques réserves, notamment en soulignant que le Comité mixte ne pouvait en rien contredire la jurisprudence communautaire. Même si dans l'ensemble, l'aboutissement de la révision du traité EEE a plutôt été bien accueillie par les partis politiques et les divers acteurs socio-économiques, une majorité des commentaires a souligné que la renégociation des dispositions juridiques avait accentué le déséquilibre du volet institutionnel en faveur de la CE. Certains, le PS notamment, ont déclaré que la nouvelle version de l'accord n'avait fait que renforcer son caractère transitoire. Pour leur part, le PRD et le PDC se sont montrés satisfaits de la conclusion du traité, alors que l'UDC a annoncé qu'elle s'y opposerait très vraisemblablement. A la mi-avril, les négociateurs en chef des délégations de la CE et des pays de l'AELE paraphaient le **traité EEE**; deux semaines plus tard, les gouvernements des 19 pays européens **le signaient**.²³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 09.03.1992
ANDRÉ MACH

Les **partisans d'une demande rapide**, parmi lesquels les chefs du DFAE et du DFEP, ainsi que les principaux hauts fonctionnaires qui avaient participé à la négociation du traité, ont avancé comme principal argument la possibilité de participer en même temps que les trois pays neutres de l'AELE aux futures **négociations sur l'élargissement de la CE**. La capacité d'influencer la construction européenne a également été mentionnée par les partisans. De plus, en cas de refus populaire du traité EEE, il ne serait plus possible de déposer une candidature d'adhésion, ce qui fermerait les portes à tout rapprochement ultérieur avec la Communauté. Les opposants à une telle demande avançaient essentiellement qu'un dépôt rapide ruinerait les chances d'un vote favorable sur l'EEE.²⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 27.05.1992
ANDRÉ MACH

Les conseillers fédéraux ont justifié leur décision en soulignant plusieurs raisons. Tout d'abord, il était important pour la Suisse de prendre position avant le sommet de la **CE** à Lisbonne au mois de juin qui devait traiter de la question de l'élargissement de la CE. D'autre part, cela permettrait de participer avec les trois autres pays de l'AELE aux futures négociations sur l'adhésion à la Communauté. Enfin, en adhérant à la CE en 1996, il serait possible d'influencer la redéfinition des structures communautaires qui devrait intervenir à cette période. A la fin du mois de mai, **la lettre de candidature de la Suisse** a été officiellement transmise au Conseil des ministres de la Communauté.

La décision du Conseil fédéral a suscité des réactions très partagées. Les dirigeants des partis radical et démocrate-chrétien se sont montrés très critiques et ont qualifié la décision du Conseil fédéral d'erreur tactique car elle risquerait de créer une certaine confusion parmi la population entre la participation à l'EEE et l'adhésion à la CE. Certains ont également reproché la précipitation dont a fait preuve le gouvernement. A l'inverse le PS, l'USS et le Vorort ont salué la décision du Conseil fédéral en soulignant qu'elle clarifiait l'orientation de la politique européenne. Estimant que cette décision levait le voile sur les intentions du Conseil fédéral, certains adversaires à toute forme d'intégration ont également exprimé leur satisfaction.²⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 10.12.1992
ANDRÉ MACH

Réagissant au résultat de la votation, le Conseil fédéral a écarté d'emblée toute éventualité d'une démission parmi ses membres et a annoncé, d'une part, qu'il proposerait prochainement un **programme de revitalisation de l'économie suisse** afin de compenser les risques de discrimination progressive, ainsi que la reprise d'une partie des lois adoptées dans le cadre d'Eurolex et d'autre part, qu'il entendait maintenir toutes les options ouvertes en ce qui concerne l'intégration européenne. Il a également exprimé son inquiétude face au clivage entre les communautés linguistiques, beaucoup plus net que prévu.

Du côté de la CE, la volonté de mettre en vigueur l'EEE sans la Suisse a été réaffirmée, sans toutefois que cela n'implique une rupture des relations diplomatiques avec les autorités helvétiques; par ailleurs, la négociation d'accords bilatéraux dans certains domaines avec la Suisse n'a pas été exclue, mais pas avant une période de plusieurs mois.

La grande majorité des parlementaires fédéraux, dont plusieurs opposants au traité EEE, se sont déclarés favorables au **maintien de la candidature à la CE** afin de garder des contacts avec les autorités de Bruxelles. Pour les socialistes, la politique d'intégration européenne ne devrait pas être abandonnée et de nouvelles négociations avec les pays de l'AELE et de la CE devraient être menées. Le PES s'est montré satisfait du résultat en ajoutant qu'il ne s'agissait pas d'un non à l'Europe, mais du refus d'un mauvais accord. Quant au PA, suivi par la Lega dei Ticinesi et les démocrates suisses, il a réclamé de nouvelles élections au parlement fédéral, ainsi que le retrait immédiat de la demande d'ouverture de négociations d'adhésion. Les milieux économiques et les partis bourgeois, dont l'UDC, ont réclamé des mesures de libéralisation économique afin d'améliorer la compétitivité de l'économie suisse. En Suisse romande, de même qu'à Bâle, où la déception a été particulièrement vive, les autorités cantonales ont déclaré qu'elles veilleraient à renforcer leur collaboration et qu'elles essaieraient, sur la base de l'article 9 de la constitution, de dynamiser la coopération transfrontalière.²⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 11.12.1992
ANDRÉ MACH

Dans le but d'intensifier ses relations économiques avec les pays d'Europe centrale et orientale, l'**AELE** a signé des **accords de libre-échange** avec la **Pologne** et la **Roumanie**. A cela s'ajoute la signature d'un accord similaire avec **Israël**.²⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 14.12.1992
ANDRÉ MACH

A l'occasion de la réunion des ministres des pays de l'**AELE**, les représentants helvétiques ont annoncé que **la Suisse renonçait à la présidence de cette association**, qu'elle devait normalement assumer à partir du 1er janvier 1993, afin de faciliter la mise en place de l'EEE. Les autres pays de l'AELE ont fait connaître leur volonté de mettre en vigueur le plus rapidement possible le traité EEE et ont invité la Suisse à participer en tant qu'observateur aux travaux relatifs à la concrétisation de l'EEE. Aucune modification substantielle de l'accord ne devrait intervenir, même si la contribution de la Suisse au fonds de cohésion de la CE devrait faire l'objet d'une nouvelle négociation entre les pays de l'AELE et la CE. Par ailleurs, les sièges de l'Autorité de surveillance et de la Cour de justice de l'AELE, prévus à Genève, devraient être transférés à Bruxelles.

Lors du sommet d'Edimbourg, les Etats de la CE se sont prononcés en faveur d'un élargissement rapide de la Communauté; les négociations en vue de l'adhésion des trois pays de l'AELE autres que la Suisse ayant déjà fait acte de candidature, ont commencé dès le début de l'année 1993; leur adhésion devrait intervenir en 1995. La CE a clairement indiqué aux pays de l'AELE qu'ils devraient accepter l'intégralité du traité de Maastricht et de l'acquis communautaire. Ils pourront cependant bénéficier de périodes transitoires. D'autre part, le Conseil des ministres, tout en demandant à la Suisse de clarifier sa position au sujet de sa candidature, a invité la Commission européenne à prendre en considération la position du Conseil fédéral sur le résultat du 6 décembre lors de l'élaboration de son avis sur la candidature suisse.²⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 18.12.1993
AUTOR UNBEKANNT

Le Conseil fédéral a accepté la proposition des pays de l'AELE d'accorder à la Suisse un **statut d'observateur** au sein de l'organisation dans la gestion et le développement futurs de l'EEE. Ce statut ne vaudra cependant que pour les travaux internes de l'AELE concernant l'EEE et non pour les organes mixtes UE-AELE. En acceptant cette offre, le Conseil fédéral s'est engagé à verser une contrepartie financière.²⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 15.12.1994
LIONEL EPERON

Suite au retrait officiel, au mois de décembre, de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède pour cause d'adhésion à l'Union européenne, l'**AELE** est entrée dans une phase de grande incertitude quant à son avenir. Réunis à Genève en fin d'année, les ministres du commerce extérieur des sept pays membres de l'AELE ont adopté un budget de transition de CHF 28.7 millions jusqu'à fin juin 1995, date à laquelle l'Association se retrouvera avec quatre membres: la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. Selon toute vraisemblance, les activités liées à l'AELE redimensionnée devraient demeurer à Genève avec un secrétariat réduit dont l'évaluation des besoins futurs a été confiée à un groupe de travail. En revanche, les activités concernant l'EEE devraient être concentrées à Bruxelles. Une commission fera rapport à fin 1995 sur la future organisation de l'Association. D'ici là, la structure juridique de l'AELE ne variera pas. Avec la demande d'adhésion de la Slovaquie, l'avenir de l'institution paraît de plus en plus être lié à son élargissement vers les pays d'Europe Centrale et Orientale qui pourraient l'utiliser comme lieu de transition vers l'Union européenne.³⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 09.12.1995
LIONEL EPERON

Après les déconvenues rencontrées par l'AELE en 1994, les perspectives d'avenir quant à l'évolution de l'organisation se sont quelque peu améliorées durant l'année sous revue. Désireuse de renforcer sa présence et son influence européenne sans pour autant élargir le nombre de ses membres, l'Association a adopté à Bergen (Norvège) une déclaration prévoyant la conclusion de **nouveaux accords de libre-échange** avec les pays tiers. Dans cette perspective, l'AELE devait tout d'abord signer un accord de ce type avec la Slovaquie dont la demande d'adhésion à l'organisation est toujours pendante. Lors de la réunion des ministres des pays membres qui s'est déroulée à Zermatt (VS), l'Association a par la suite conclu des accords multilatéraux de libre-échange avec la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie ainsi que des déclarations de coopération avec trois pays d'Afrique du Nord (Egypte, Maroc et Tunisie). Celles-ci pourraient servir de base à la création d'une future zone de libre-échange. Signalons enfin que le secrétariat général de l'AELE - qui a repris ses activités début juillet après avoir été réorganisé et redimensionné - restera basé à Genève.³¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 17.12.1996
LIONEL EPERON

Bien que réduite à une portion congrue de quatre membres (Suisse, Norvège, Islande et Liechtenstein), l'AELE a poursuivi sa politique d'accords de libre-échange en développant de **nombreux contacts** avec les pays d'Europe centrale et orientale ainsi qu'avec certains Etats du Sud de la Méditerranée et du Moyen-Orient. Ainsi, après avoir signé fin mars un accord de coopération commerciale avec la Macédoine, les ministres des pays membres de l'AELE ont paraphé une déclaration de coopération avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) qui à terme devrait déboucher sur l'instauration d'une zone de libre-échange. Profitant de la première conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Singapour dans le courant du mois de décembre, l'association a par ailleurs tenu une première réunion régionale avec les pays de l'ASEAN en vue d'élargir les contacts entre ces deux entités économiques.³²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 05.06.1998
FRANÇOIS HUGUENET

L'association européenne de libre-échange (AELE) a poursuivi sur la voie de l'**expansion**, notamment vis-à-vis des pays du **bassin méditerranéen**. Elle a débuté des négociations avec l'Egypte, la Jordanie et Chypre et poursuivi celles avec la Tunisie. Elle a également signé un accord intérimaire avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et entamé pour la première fois des négociations outre-Atlantique avec le **Canada**. Cette dernière opération revêt une grande importance puisqu'elle ouvrirait à l'AELE les portes de l'espace économique nord-américain (ALENA) et ceci avant l'UE. C'est sur l'initiative du Canada que ce rapprochement a été effectué. Ce dernier cherche en effet à diversifier sa politique économique extérieure afin de diminuer sa dépendance vis-à-vis du marché des Etats-Unis. L'accord de libre-échange avec Ottawa portera sur les produits industriels, le poisson, les produits agricoles transformés et probablement les services. L'agriculture fera l'objet d'accords bilatéraux. Lors des deux réunions ministérielles de Reykjavik et de Loèche-les-Bains (VS), les membres de l'AELE ont statué sur le libre-échange dans le domaine des poissons d'eau douce et du tabac. La Suisse a notamment renoncé à une disposition de 1989 relative au maintien de droits de douane sur les poissons d'eau douce.³³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 18.03.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le parlement a approuvé le rapport de la **délégation suisse AELE/Parlement européen** pour l'année 1998. A cette occasion, il s'est prononcé en faveur de deux arrêtés fédéraux concernant pour l'un, la modification de divers accords entre les Etats de l'AELE et des Etats tiers et pour l'autre, l'approbation de l'Accord intérimaire entre les pays de l'AELE et l'OLP agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne.³⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 15.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Les quatre Etats (Suisse, Norvège, Islande et Liechtenstein) de l'Association européenne de libre-échange (AELE) cherchent à signer avec le Canada le premier **accord de libre-échange transatlantique**. Alors que c'est le premier ministre canadien Jean Chrétien qui proposa d'entrer en négociation avec l'AELE en 1997, il semble aujourd'hui que le Canada soit un peu moins pressé. Programmée initialement à la fin de l'année 1999, la signature de cet accord a été repoussée à une date ultérieure. Par ailleurs, la Suisse a proposé d'étendre à ses partenaires de l'AELE les bénéfices résultant de la conclusion des accords bilatéraux avec l'UE. Un groupe de travail a été constitué à cet effet. Lors de la Conférence ministérielle de l'AELE qui s'est déroulée à Genève au mois de décembre, les pays membres ont décidé d'étendre leurs accords de libre-échange à de nouveaux pays tiers. Lors de l'année sous revue, l'AELE a également entamé des négociations avec la Macédoine et poursuivi celles avec le Conseil des Etats du Golfe, la Jordanie, Chypre, la Tunisie et l'Egypte.³⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 15.12.2004
ELIE BURGOS

Lors de la réunion des ministres de l'**AELE** à Montreux à la fin du mois de juin, un **accord de libre échange a été signé avec le Liban**. Un deuxième accord de libre-échange a été signé avec la **République tunisienne** à la fin du mois de décembre à Genève. De plus, des négociations ont été lancées entre l'AELE et la Corée du Sud dans le cadre d'un futur accord.³⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.07.2005
ELIE BURGOS

Au terme d'un processus initié par Joseph Deiss (lors de son séjour à Séoul en 2003), l'AELE et la **Corée du Sud** sont parvenues à un accord de libre-échange. ³⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 16.07.2005
ELIE BURGOS

En visite en **Chine** au mois de juillet, Joseph Deiss a formulé une demande au nom de l'AELE, afin d'ouvrir des discussions exploratoires pour un éventuel accord de libre-échange. ³⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 10.01.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'**accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et les Etats de la SACU** (Union douanière d'Afrique australe, comprenant l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland). Cet accord couvre le commerce des produits industriels et agricoles transformés ainsi que les produits de la pêche. L'accord en question a été ratifié à l'unanimité, aussi bien au Conseil national qu'au Conseil des Etats. ³⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 27.01.2007
ELIE BURGOS

L'**Egypte et les membres de l'AELE** ont signé un **accord de libre-échange** au mois de janvier. Le commerce des produits industriels et agricoles sera ainsi libéralisé entre l'Egypte et les pays signataires. ⁴⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.06.2007
ELIE BURGOS

Les négociations en vue d'un **accord de libre-échange entre l'AELE et le Canada** se sont conclues au mois de juin de l'année sous revue. ⁴¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 17.10.2007
ELIE BURGOS

Suite à une réunion au Liechtenstein, des représentants de l'Inde et de l'AELE ont constaté que la conclusion d'un **accord de libre-échange entre l'Inde et l'AELE** était possible et même souhaitable. Dans ce contexte, le conseil des ministres de l'AELE a invité le ministre indien du commerce pour sa réunion de fin d'année. ⁴²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 16.01.2008
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'**accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE et la République arabe d'Egypte** ainsi que sur l'arrangement sur le commerce de produits agricoles entre la Suisse et l'Egypte. ⁴³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.01.2008
ELIE BURGOS

Après sept ans de négociations, les pays de l'AELE ont signé un **accord de libre-échange avec le Canada**, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2009. ⁴⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.01.2008
ELIE BURGOS

L'AELE a également ouvert des **négociations avec l'Inde** en vue d'un accord de libre-échange. ⁴⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.11.2008
ELIE BURGOS

La cheffe du Département fédéral de l'Economie, Doris Leuthard, a signé en compagnie de ses homologues des pays de l'AELE un **accord de libre-échange avec la Colombie**. Grâce à cet accord, la Suisse et les autres pays de l'AELE bénéficieront notamment d'un accès en franchise de droits de douanes au marché colombien pour l'essentiel de leurs produits industriels (y compris les produits agricoles transformés, les poissons et autres produits de la mer). ⁴⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 11.08.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En juillet, le parlement **islandais** a décidé de déposer une demande d'adhésion auprès de l'UE. La Norvège s'est intéressée de près aux négociations islandaises pour éventuellement aller dans la même direction. Si ces deux pays décidaient d'intégrer l'UE, la Suisse et le Liechtenstein seraient les deux derniers membres de l'AELE. ⁴⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 12.01.2011
ANITA KÄPPELI

Im Februar publizierte der Bundesrat seine Botschaft zum **Freihandelsabkommen zwischen den EFTA-Staaten und der Ukraine** sowie zum Landwirtschaftsabkommen zwischen der Schweiz und der Ukraine.⁴⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.11.2011
ANITA KÄPPELI

Volkswirtschaftsminister Schneider-Ammann unterzeichnete im Rahmen der EFTA-Staaten im Dezember ein **Freihandelsabkommen mit Montenegro**. Der Handel mit Landwirtschafts-, Meeres- und Industrieprodukten wird damit nach der Ratifikation des Abkommens liberalisiert.⁴⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 25.06.2012
EMILIA PASQUIER

La **réunion ministérielle** de l'AELE s'est tenue à Gstaad cette année. Elle a été présidée par le ministre suisse de l'économie, Johann Schneider-Ammann, et a permis aux participants de discuter des négociations et conclusions des futurs accords bilatéraux.⁵⁰

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 20.09.1990
BRIGITTE CARETTI

La fin du mois de septembre fut marquée par la visite d'Etat du **premier ministre britannique, Margaret Thatcher**. Après des conversations avec le Conseil fédéral presque in corpore, au cours desquelles furent évoquées la nouvelle architecture politique européenne, la CE et la crise du Golfe, elle rencontra des représentants de l'économie privée. Auparavant, les conseillers fédéraux R. Felber, en février, et J.-P. Delamuraz, en octobre, s'étaient rendus à Londres afin de s'entretenir – avec le premier ministre et d'autres membres de son cabinet – des positions respectives de la Suisse et de l'AELE dans le processus d'intégration européenne.⁵¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 25.09.1990
BRIGITTE CARETTI

En tant que président du Conseil de l'AELE à un moment très délicat de son existence, **J.-P. Delamuraz entreprit une vaste tournée européenne**, destinée à sonder les différentes sensibilités nationales à l'égard de l'EEE. A ce titre, il se rendit à Bruxelles en juillet, où il eut des entretiens avec Jacques Delors et des responsables de la Commission de la CE. Puis il alla, en septembre, à Rome, où il conversa avec le président du gouvernement Giulio Andreotti et le ministre des affaires étrangères Gianni de Michelis. Dans ce même contexte, il vit à Paris, le même mois, le premier ministre français Michel Rocard. L'idée de "Confédération européenne", avancée par le président Mitterrand, fut abordée ainsi que les thèmes de la co-décision au sein de l'EEE et des exceptions à la reprise de l'acquis communautaire. Toujours dans le cadre de ce grand périple continental, le chef du DFEP se déplaça, en septembre, à Vienne, où il discuta avec le chancelier Franz Vranitzky notamment du trafic de transit à travers les Alpes.⁵²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 09.11.1991
ANDRÉ MACH

A la fin du mois de juin, **la Suisse a condamné une première fois toute utilisation de la violence en Yougoslavie**. A cette occasion, le DFAE a déclaré qu'il soutiendrait toutes les initiatives, dans le cadre de la CSCE, visant à atténuer la crise. Face à l'évolution des événements durant l'été, le Conseil fédéral a ensuite fermement condamné l'action de l'armée fédérale en collaboration avec des troupes serbes sur le territoire croate et s'est associé aux sanctions prises par la CE à l'égard de la Yougoslavie. Les autorités helvétiques sont revenues sur leur intention de négocier un accord de libre-échange avec la Yougoslavie et ont résilié la participation de la Suisse au fonds de l'AELE en faveur de ce pays. Les propos très sévères du chef du DFAE à l'encontre des serbes ont fait réagir très vivement l'ambassade de Yougoslavie à Berne qui a déclaré que la crédibilité de la neutralité helvétique était mise en cause. La Suisse a par ailleurs offert à plusieurs reprises ses bons offices dans la recherche de la paix.⁵³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.12.1991
ANDRÉ MACH

L'année 1991 a été marquée par de nombreux **entretiens bilatéraux** entre le gouvernement suisse et celui de différents **pays européens** sur la question du **traité de l'EEE** et de l'accord sur le **transit alpin**. Ce type d'échanges a permis aux autorités helvétiques de mieux faire comprendre la position de la Suisse sur de tels sujets. Ainsi, le chef du DFEP et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques extérieures ont eu des contacts avec tous les inter-locuteurs des pays de l'AELE, des représentants des pays qui s'apprêtaient à assumer la présidence de la CE (Pays-Bas et Portugal) et avec des

membres du gouvernement des principaux pays de la CE.⁵⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 25.04.1992
ANDRÉ MACH

Une délégation économique emmenée par J.P. Delamuraz s'est rendue en Pologne pour une visite de trois jours. Les relations économiques entre les deux pays, ainsi que la négociation d'un **accord de libre-échange** entre la Pologne et les pays de l'AELE, ont été au centre des discussions avec le président Lech Walesa et les différents ministres rencontrés. Le libre-accès des produits agricoles polonais sur les marchés occidentaux a constitué la pierre d'achoppement à la conclusion de l'accord; celui-ci n'a été signé qu'à la fin de l'année.⁵⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.12.1992
ANDRÉ MACH

Durant toute l'année 1992, le **Conseil fédéral a maintenu des contacts étroits avec les autorités des différents Etats** engagés dans le processus de ratification du traité de l'EEE et l'accord sur le transit alpin. Ces entretiens ont permis à la Suisse de mieux faire comprendre son point de vue sur différentes questions et de mieux apprécier les positions de chaque Etat. Les visites des dirigeants des pays de la CE et de l'AELE, ainsi que les séjours dans les capitales européennes des conseillers fédéraux et des secrétaires d'Etat en charge du dossier, ont été nombreux au cours de l'année.⁵⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 14.12.1994
LIONEL EPERON

Flavio Cotti s'est rendu à Oslo où il s'est entretenu avec son homologue **Björn Tore Godal** de l'intégration européenne après le refus des Norvégiens d'adhérer à l'UE ainsi que de l'avenir de l'AELE.⁵⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Président de la Confédération durant l'année sous revue, le chef du département des finances, **Hans-Rudolf Merz**, s'est rendu au Luxembourg pour rencontrer ses homologues autrichien et luxembourgeois afin de discuter du secret bancaire pratiqué par les trois Etats et de coordonner leurs actions en vue de la rencontre prochaine du G20. En avril, il s'est rendu à Washington accompagné par Doris Leuthard dans le cadre des réunions de printemps du FMI. Il a également rencontré le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, à qui il a adressé de vives critiques concernant la mise en place, sans consultation des membres concernés, de listes concernant les paradis fiscaux. Cette visite à Washington a également marqué le début des pourparlers d'un nouvel accord sur la fiscalité avec les Etats-Unis. Le même mois, il a pris part à la réunion des ministres des finances de l'OCDE à Berlin. Les discussions se sont concentrées sur la question du secret bancaire et des standards de l'OCDE en matière de bonne gouvernance de la politique fiscale. En septembre, il s'est rendu à New-York dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a tenu un discours critique face au G20 en soulignant son manque de légitimité et le fait que ce dernier ne devait pas court-circuiter les institutions globales déjà en place. Il a également annoncé la candidature officielle de l'ancien conseiller fédéral Joseph Deiss à la présidence de l'Assemblée générale de l'ONU. En marge de l'assemblée, il a rencontré le dirigeant libyen, Mouammar Kadhafi, dans le cadre du différend avec la Libye. Au mois de novembre, il a pris part au déjeuner de clôture du Conseil des ministres des finances de l'UE et de ceux de l'AELE à Bruxelles. Malgré un ordre du jour axé sur la sortie de la crise, l'objectif officieux était de discuter de la réforme de la directive communautaire sur la fiscalité de l'épargne. Les 27 voulaient effectivement généraliser au sein de l'Union l'échange automatique d'information, ce qui mettait à mal le secret bancaire, notamment helvétique.⁵⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 18.12.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En décembre, un **accord de libre-échange** a été signé entre l'AELE et l'Albanie.⁵⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 07.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En septembre, le Conseil fédéral a présenté son message relatif à l'approbation de **l'accord de libre-échange** entre les Etats de l'AELE et le Pérou et de **l'accord agricole** entre la Suisse et le Pérou. Le premier accord concerne les produits industriels, les produits agricoles transformés, les investissements, la protection de la propriété intellectuelle, les marchés publics, la concurrence et la coopération technique tandis que le commerce des services fait l'objet d'une négociation spécifique. Le deuxième vise à régler le commerce des produits agricoles non transformés de manière

bilatérale, car ils ne sont pas inclus dans l'accord de libre-échange multilatéral. En 2009, la balance commerciale entre les deux pays a été de 54 millions favorable à la Suisse. Le **Conseil des Etats** a approuvé ces deux accords à l'unanimité.⁶⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 16.03.2015
CAROLINE HULLIGER

Avant de se rendre au Sri Lanka, **Didier Burkhalter** a mené des entretiens politiques **en Indonésie**. A Jakarta, il a rencontré le président indonésien, Joko Widodo, et la ministre indonésienne des affaires étrangères, Retno Marsudi, avec lesquels il a abordé la sécurité ainsi que l'intensification de la collaboration bilatérale, notamment en ce qui concerne les relations économiques entre les deux pays. Le conseiller fédéral a fait savoir que la Suisse était très intéressée à ce que l'Indonésie conclue un accord de partenariat économique avec l'AELE. Dans un tout autre registre, le chef du DFAE a également fait part de son inquiétude face à la reprise des exécutions en Indonésie en soulignant que la peine de mort allait à l'encontre des droits de l'homme et que son abolition était une grande priorité pour la Suisse.⁶¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 15.05.2015
CAROLINE HULLIGER

Johann Schneider-Ammann s'est rendu **en Inde** du 15 au 17 mai. A Delhi, il a rencontré la ministre du commerce et de l'industrie Nirmala Sitharaman avec laquelle il a discuté des relations économiques bilatérales et des négociations de l'accord de libre-échange entre l'AELE et l'Inde. Le chef du DEFR s'est ensuite déplacé à Bangalore dans le sud du pays où il a lancé les CTI Market Entry Camps, une initiative de la Commission de la technologie et de l'innovation (CTI) gérée par swissnex India visant à promouvoir l'implantation de start-ups suisses en Inde. Le Conseiller fédéral était accompagné d'une délégation de représentants d'entreprises suisses et de membres de gouvernements cantonaux et du Conseil national.⁶²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.06.2015
CAROLINE HULLIGER

Le 22 juin, Johann Schneider-Ammann a pris part à la **conférence des ministres de l'AELE** à Schaan, au Liechtenstein. Les ministres se sont entretenus sur la politique de libre-échange et sur la relation entre l'AELE et l'Union européenne. Ils ont également signé une déclaration de coopération avec l'Équateur ainsi que le protocole d'adhésion du Guatemala à l'accord de libre-échange entre les pays de l'AELE et les pays d'Amérique centrale. À cette occasion, des représentants du Guatemala, du Costa Rica et du Panama s'étaient également déplacés.⁶³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 16.09.2015
CAROLINE HULLIGER

Le 16 septembre, le **vice-premier ministre vietnamien** Vu Van Ninh était **en visite à Berne** pour s'entretenir avec Johann Schneider-Ammann des relations économiques et bilatérales entre les deux pays. Il a également été question des négociations de libre-échange entre l'AELE et le Vietnam en cours depuis 2012. Parallèlement, le SECO a désigné le Vietnam comme étant l'un des pays prioritaires de la coopération économique au développement de la Suisse. Par conséquent, 100 millions de francs ont été investis dans des projets au Vietnam au cours de la période 2013-2016.⁶⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 10.11.2015
CAROLINE HULLIGER

Le 10 novembre, **Johann Schneider-Ammann** s'est déplacé **à Bruxelles** pour une visite de travail. Il a d'une part participé à la rencontre annuelle des ministres de l'AELE et de l'Union européenne. D'autre part, le conseiller fédéral a rencontré les commissaires européens Jyrki Katainen et Carlos Moedas avec lesquels il a discuté de la relation entre la Suisse et l'UE et de la situation des chercheurs suisses au sein du programme Horizon 2020.⁶⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.11.2015
CAROLINE HULLIGER

Johann Schneider-Ammann a participé à la **Conférence ministérielle de l'AELE** qui s'est tenue le 23 novembre **à Genève**. Il a été question des négociations en cours concernant les accords de libre-échange avec la Géorgie, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et le Vietnam et des accords en vue avec la Turquie, le Canada et le Mexique. Par ailleurs, les ministres de l'AELE ont rencontré l'ambassadeur américain Michael Punke, représentant adjoint au commerce, qui les a informés de l'avancement des négociations de libre-échange entre les Etats-Unis et l'UE.⁶⁶

Aussenwirtschaftspolitik

Das Parlament der Europäischen Gemeinschaften befasste sich mit einer mehrere Jahre zurückliegenden **Kollision zwischen schweizerischem Strafrecht und EG-internem Wettbewerbsrecht**. 1973 hatte ein ausländischer Angestellter der Firma Hoffmann-La Roche, Stanley Adams, den EG Informationen übermittelt, die 1976 zur Verurteilung des schweizerischen Chemie-Konzerns wegen Verstosses gegen die Kartellvorschriften der EG führten; das Urteil wurde 1979 vom Gerichtshof der EG bestätigt. Die Schweiz sprach Adams aufgrund der Artikel 273 und 162 des Strafgesetzbuches der Wirtschaftsspionage und des Verrates von Geschäftsgeheimnissen für schuldig. Das Europäische Parlament fasste 1980 eine Resolution, welche die EG-Kommission aufforderte, der Schweiz nahezu legen, den «Fall Adams» wieder aufzurollen und zu garantieren, dass Personen, die Verletzungen des Freihandelsabkommens zwischen der Schweiz und den EG bekanntgeben, nicht gerichtlich verfolgt werden. Der Schweiz wurden daraufhin einige Rechtsfragen über die Auslegung von wettbewerbs- und strafrechtlichen Grundsätzen vorgelegt, die sich zwar inhaltlich von den Vorgängen um den «Fall Adams» ableiteten, formal aber nicht damit verknüpft waren; die EG-Kommission und die Schweiz waren sich einig, dass die Affäre nicht wieder aufgerollt werden sollte. Im Gemischten Ausschuss Schweiz-EG sicherte die Schweiz zu, sie werde alles im Rahmen ihrer Rechtsordnung Mögliche tun, um die Entstehung eines neuen «Fall Adams» zu verhindern. In einer Antwort auf eine Interpellation der sozialdemokratischen Fraktion äusserte der Bundesrat seine Ansicht, dass das Freihandelsabkommen mit den EG das schweizerische Strafrecht nicht betreffe. Art. 273 des Strafgesetzbuches lasse jedoch einen Ermessensspielraum offen, in welchem man das Freihandelsabkommen berücksichtigen könne. Einen Vertrag mit den EG über Rechtshilfe hielt der Bundesrat für unnötig, da es bereits das Verfahren im Gemischten Ausschuss gebe. Von sozialdemokratischer Seite wurde verlangt, Adams sollte in der Schweiz freigesprochen werden; da das Freihandelsabkommen vorsehe, dass die Vertragsparteien alles unterlassen sollen, was die Vertragserfüllung behindern könnte, dürfe man nicht Informanten bestrafen.

Im **Handel mit Erzeugnissen aus Landwirtschaftsprodukten** zwischen der Schweiz und den EG waren in den letzten Jahren Probleme aufgetreten. Diese konnten 1980 mit dem Abschluss der Agrarverhandlungen aus dem Weg geräumt werden. Bei einigen Produkten der Nahrungsmittelindustrie erhielt die Schweiz das Recht zur vollen Anwendung der Einfuhrzölle, welche die Preise der in den importierten Konkurrenzprodukten verarbeiteten Rohstoffe auf das schweizerische Niveau anheben. Dieses Entgegenkommen der EG ermöglicht die konsequente Verwirklichung des Agrarpreisausgleichs im Sinne des Gesetzes über die Ein- und Ausfuhr von Erzeugnissen aus Landwirtschaftsprodukten, welches der Souverän 1975 angenommen hatte. Als Gegenleistung gewährt die Schweiz Zollsenkungen bei einigen Importen.

Die **Erweiterung der EG nach Süden** stellt einen weiteren Schritt auf dem Weg zur europäischen Integration dar. **1980 wurde die Aufnahme Griechenlands** in die EG beschlossen. Im Rahmen des Freihandelsabkommens der Schweiz mit den EG läuft der Handelsverkehr mit Industrieprodukten zwischen Griechenland und der Schweiz seit dem ersten Januar 1981 zollfrei ab; ausgenommen sind jene Erzeugnisse, für welche bis Ende 1985 eine Übergangsregelung gilt.

Gegenüber einem Postulat (Po. 79.342) Barchi (fdp, TI), das die Prüfung der Frage verlangte, ob Schweizer Beobachter zum neuerdings gewählten Europäischen Parlament entsandt werden könnten, nahm der Bundesrat eine ablehnende Haltung ein; unter anderem begründete er dies damit, dass die Arbeit des Europäischen Parlaments bereits durch die Schweizer Mission bei den EG verfolgt werde. Der Nationalrat sprach sich daraufhin gegen die Überweisung des Postulates aus.

Auch die **EFTA feierte ihr zwanzigjähriges Bestehen**.

An der Jubiläumstagung in Schweden und an der Genfer Ministerkonferenz setzte sich Bundesrat Honegger für eine auf Geldwertstabilität bedachte und an marktwirtschaftlichen Grundsätzen orientierte Wirtschaftspolitik ein. Gewerkschaftliche Kreise in der EFTA, namentlich aus Skandinavien, befürworteten jedoch eine konzertierte Beschäftigungspolitik. In bezug auf das Verhältnis der EFTA zu den EG wandte sich Honegger gegen neue institutionelle Bindungen; ein freiwillig koordiniertes Vorgehen seitens der EFTA-Länder sei vorzuziehen. Schweden und Norwegen scheinen jedoch geneigt zu sein, der Zusammenarbeit von EG und EFTA einen «politischen» Rahmen zu geben.⁶⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 12.11.1980
REGINA ESCHER

Auch die EFTA feierte ihr **zwanzigjähriges Bestehen**. An der Jubiläumstagung in Schweden und an der Genfer Ministerkonferenz setzte sich Bundesrat Honegger für eine auf Geldwertstabilität bedachte und an marktwirtschaftlichen Grundsätzen orientierte Wirtschaftspolitik ein. Gewerkschaftliche Kreise in der EFTA, namentlich aus Skandinavien, befürworteten jedoch eine konzertierte Beschäftigungspolitik. In bezug auf das Verhältnis der EFTA zu den EG wandte sich Honegger gegen neue institutionelle Bindungen; ein freiwillig koordiniertes Vorgehen seitens der EFTA-Länder sei vorzuziehen. Schweden und Norwegen scheinen jedoch geneigt zu sein, der Zusammenarbeit von EG und EFTA einen «politischeren» Rahmen zu geben.⁶⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.12.1991
ANDRÉ MACH

Par rapport aux domaines orientés vers l'économie intérieure, **les secteurs orientés vers l'exportation** se sont relativement bien comportés. Cela est dû en grande partie à la forte demande en provenance de l'Allemagne; les exportations à destination de ce pays ont augmenté de 8,7% pendant que les livraisons au reste du monde diminuaient de 1,3% dans leur ensemble. Si l'on fait abstraction des deux situations extrêmes que sont, d'une part, les exportations de vêtements, en forte expansion, et, d'autre part, celles de textiles en continuelle diminution, l'évolution des exportations est restée stable et équilibrée dans les branches principales.

Géographiquement, le niveau d'exportation vers les pays de l'OCDE s'est maintenu; il a même légèrement augmenté de 1,4% par rapport à 1990 et représente 80,7% des exportations totales. L'augmentation des exportations vers les pays de la CE a été particulièrement significative (+2,5%), par contre les livraisons vers les pays de l'AELE ont diminué de 3,2%. La France (-1,3%), l'Italie (-3,0%) et la Grande-Bretagne (-8,6%) sont les trois pays de la CE, où les ventes suisses ont diminué; au sein de l'AELE, les exportations vers la Suède (-11,7%) et la Finlande (-17,8%) ont connu la même évolution. Les exportations vers les pays de l'OCDE non-européens ont connu des fortunes diverses: +4,5% vers les Etats-Unis, mais en diminution vers le Japon, le Canada et l'Australie.

De façon générale, les exportations vers les pays non-membres de l'OCDE se sont réduites de 1,1 %. Cette réduction a été particulièrement marquée vers les pays à économie planifiée (-8,4%). Alors que les exportations vers la Chine (+20,3%), la Pologne (+41,6%) et la Hongrie (+11,3%) ont nettement progressé, c'est surtout en direction de l'ex-Union Soviétique qu'elles ont diminuées (-39,1%). La croissance des exportations en direction des pays de l'OPEP est restée positive (+3,7%).⁶⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.12.1991
ANDRÉ MACH

Dans quasiment tous les domaines, il a été enregistré **une stagnation des importations**, sauf dans celui des métaux et articles en métal (-10,9%) et celui des machines, des appareils et de l'électronique (- 5,6%) où la diminution a été particulièrement nette, alors que, à l'inverse, dans le domaine des véhicules, les importations ont augmenté de 6,8%.

Le principal fournisseur de la Suisse reste, et de loin, la zone de l'OCDE (92,1% des importations totales, mais -2,6% par rapport à 1990) et, plus particulièrement, la CE avec 72,2% (-4,6%). Seuls les achats helvétiques en provenance de la Grande-Bretagne (+0,8%), du Danemark (+0,8%) et de l'Espagne (+2,5%) connurent une augmentation. Les importations issues de l'AELE diminuèrent de façon encore plus importante (- 5,3%), dont -14,5% pour les produits norvégiens. Par contre, les achats helvétiques venant des pays de l'OCDE non-européens connurent une nette augmentation (+13,6%). Cela est dû essentiellement aux Etats-Unis (+28,8%), car les importations en provenance du Japon (-2,9%) et de l'Australie (-8,7%) diminuèrent.

La part des importations issues des pays non-membres de l'OCDE a globalement augmenté de 5,2%. Les importations helvétiques progressèrent de 8,8% avec les pays de l'OPEP, de même que celles issues des pays à économie planifiée (+23,3%); parmi celles-ci, on peut signaler l'augmentation notoire des importations en provenance de la Chine (+64,7%).⁷⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.12.1992

ANDRÉ MACH

Malgré la situation déprimée de l'économie internationale, une concurrence très dure et un raffermissement du franc à partir de juin 1992, les **secteurs d'exportation** sont parvenus à accroître leurs livraisons à l'étranger de 4,3% en volume – 5,0% en valeur nominale –, contrebalançant ainsi la forte chute de l'activité intérieure. Les bons résultats des exportations sont répartis de manière inégale entre les principales branches. Ainsi, des taux de croissance élevés ont été enregistrés dans l'industrie chimique et plastique, l'alimentation et l'industrie horlogère. Les exportations de vêtements, après deux années positives, ont reculé, tandis que celles des biens d'investissement – machines, appareils, instruments – ont pu se maintenir à leur niveau de l'année précédente en dépit de la faiblesse des investissements sur le plan international.

L'évolution des exportations par région illustre la meilleure conjoncture économique qu'ont connu de nombreux pays extérieurs à la zone de l'OCDE, à l'exception de l'Europe centrale et orientale. Les livraisons vers les pays non-membres de l'OCDE ont augmenté de 8,5%, alors qu'elles ne progressaient que de 4,2% pour les pays membres. La proportion des exportations vers la zone de l'OCDE n'a cependant guère diminué (79,9% contre 80,7% en 1991). En moyenne, les exportations vers la CE (+4,5%) et les pays de l'OCDE non-européens (+4,0%) – à signaler: +9,3% vers les Etats-Unis et -5,4% vers le Canada – ont évolué dans des proportions similaires; seules les livraisons vers les pays de l'AELE (+2,8%) ont connu une progression légèrement plus faible.

En dehors de la zone de l'OCDE, la croissance des exportations en direction de la Chine (+32,5%) et des pays de l'OPEP (+12,7%) a été particulièrement forte. La même tendance a pu être observée pour les livraisons à différents pays récemment industrialisés du Sud-Est asiatique et de l'Amérique latine: Taiwan (+37,4%), Hongkong (+14,7%) et Mexique (+29,9%). Par contre, les exportations vers les pays d'Europe centrale et orientale ont dans l'ensemble diminué de 3,8%; cette réduction a été particulièrement marquée en ce qui concerne la CEI (-35,3%), alors que les livraisons à la Tchécoslovaquie progressaient de 34,3%.⁷¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.12.1992

ANDRÉ MACH

La faiblesse de la conjoncture intérieure a fait diminuer de 4,3% le **volume des importations** – 2,3% en valeur nominale –. La baisse a surtout été ressentie dans le domaine de l'acquisition des biens d'investissement et des biens de consommation durables: véhicules (-13,0%) et machines, appareils, électronique (-7,9%).

Les exportations de la zone OCDE vers la Suisse a connu une diminution globale de 2,2%. Les pays européens, avec une diminution de 0,4% pour la CE et de 3,4% pour les pays de l'AELE, se sont mieux comportés que les pays de l'OCDE non européens qui ont enregistré une baisse de leurs livraisons de 10,1%.

Les achats helvétiques en provenance des pays non-membres de l'OCDE ont diminué en moyenne de 2,5%; cependant, leur évolution a été très différente selon les régions de la planète. Ainsi, les pays de l'OPEP (-19,4%) et les pays d'Europe centrale et orientale (-9,1%) – sauf Tchécoslovaquie (+9,5%) – ont connu des baisses relativement fortes, alors que les pays non-producteurs de pétrole (-1,4%) et la Chine (+24,0%) ont pu maintenir, voire augmenter leurs livraisons.⁷²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.12.1993

AUTOR UNBEKANNT

Comme en 1992 mais dans un contexte économique encore plus difficile, les **secteurs d'exportation** se sont remarquablement comportés avec une progression de 0,6% en volume et en valeur nominale. Cette évolution favorable s'explique en grande partie par la baisse de la demande intérieure qui a contraint beaucoup d'entreprises à trouver de nouveaux débouchés à l'étranger. A cet égard, la progression, même faible, des livraisons à l'étranger est révélatrice de la compétitivité des entreprises suisses sur les marchés internationaux.

Les résultats des exportations ont toutefois connu des différences sensibles selon les branches économiques. Celles qui se sont le mieux comportées furent l'industrie alimentaire (8,0%), l'industrie chimique (5,1%) ainsi que l'horlogerie (3,0%). Les exportations de biens d'investissement, comme les machines (-2,3%) ou les instruments de précision (-1,5%), n'ont que légèrement diminué par rapport à 1992: compte tenu de la mauvaise conjoncture, ce recul est resté très limité. En revanche, l'industrie textile a connu une baisse importante (-10,2%).

L'évolution des exportations par régions reflète les différences de la conjoncture internationale entre, d'un côté, la grande majorité des pays industrialisés (-1,5%) et, de l'autre, les pays non-membres de l'OCDE (8,7%). Le bon comportement de l'économie d'exportation est dû principalement au dynamisme de la demande venant de la région du Sud-Est asiatique et de certains Etats de l'Amérique latine. Les livraisons vers la plupart des pays européens (UE: -2,6% et AELE: -2,1%) ont diminué; seules les exportations vers la Grande-Bretagne (7,9%), où la reprise économique s'est solidement installée dans le courant de l'année, et les Pays-Bas (2,6%) ont progressé. Au sujet des pays de l'OCDE non-européens (2,2%), les résultats furent différenciés; ainsi, les livraisons vers les Etats-Unis (5,9%) et l'Australie (6,3%) progressèrent alors que celles en direction du Japon (-2,1%) et du Canada (-5,6%) diminuèrent.

En ce qui concerne les pays extérieurs à l'OCDE, qui absorbent près de 22% du total des exportations suisses, les résultats furent très positifs. Hormis la Pologne (-3,7%), les exportations vers l'Europe centrale et orientale (9,6%), de même que vers les pays de l'OPEP (6,4%), ont augmenté. Parmi les pays non-producteurs de pétrole (7,0%), Hong-Kong (11%), Singapour (49,9%) et le Brésil (9,2%) ont connu une forte progression de leurs importations suisses, mais, c'est vers la Chine (51,9%) que l'augmentation a été la plus forte.

La stabilisation progressive de la demande intérieure a eu pour effet d'atténuer quelque peu le recul des **importations** (-3,4% en valeur et -1,2% en volume); alors qu'au premier semestre, le volume des exportations était encore inférieur de 5% en moyenne à son niveau de l'année précédente, la tendance s'est renversée au deuxième semestre. A quelques exceptions près, la diminution des importations a touché pratiquement tous les types de marchandises. Seules les importations de produits intermédiaires pour les branches d'exportation suisses, industrie chimique et horlogerie notamment, ont sensiblement progressé. Les importations de biens d'investissement, qui avaient diminué ces dernières années, se sont stabilisées au cours de l'année, même si d'importantes variations ont persisté selon les secteurs. Le recul a été particulièrement fort en ce qui concerne les biens de consommation durables, en particulier les voitures (-16,8% en nombre).

Comme pour les exportations suisses, un certain clivage s'est dessiné entre les pays extérieurs à l'OCDE (7,2%), qui ont connu globalement une progression de leurs exportations vers la Suisse, et la zone de l'OCDE dont les livraisons ont diminué de 4,4%. Les exportations européennes, que ce soit de l'UE (-3,3%) ou de l'AELE (-8,0%), tout comme celles des pays de l'OCDE non-européens (-9,2%), ont sensiblement diminué. Seules la Grande-Bretagne (13,0%) et l'Australie (14,6%) ont enregistré une forte augmentation de leurs livraisons. En revanche, les achats helvétiques en provenance des pays non-membres de l'OCDE ont globalement progressé; les biens exportés par ces pays ne représentent toutefois que 8,8% du total des produits importés en Suisse. Les importations en provenance des pays de l'OPEP (19,4%) et de la Chine (23,8%) ont connu la plus forte hausse. Par contre, les exportations d'Europe centrale et orientale ont diminué de 0,6%, la Pologne étant quasiment le seul pays de cette région à voir ses livraisons vers la Suisse augmenter (+11,8%).⁷⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 30.12.1994
LIONEL EPERON

Malgré une appréciation du franc suisse de plus en plus forte et un contexte international marqué par une forte concurrence, la croissance des **exportations suisses** a de nouveau dépassé les attentes. En 1994, celles-ci ont en effet crû de 4,4% en volume et de 3,5% en valeur nominale. Ce résultat, remarquable à plusieurs titres, constitue la preuve d'une capacité concurrentielle intacte de l'industrie suisse d'exportation en général.

Les résultats des exportations ont toutefois connu des différences conséquentes selon les branches économiques. Celles qui se sont le mieux comportées furent l'industrie des matières en plastique (+4,9% en valeur nominale par rapport à 1993), l'horlogerie (+4,8%), l'industrie chimique (+4,6%) ainsi que l'industrie des machines (+4,5%). Les exportations de l'industrie des métaux ont, pour leur part, progressé de 3,8%, alors que celles de l'industrie alimentaire et de l'industrie des instruments de précision ont respectivement augmenté de 2,7% et 2,4%. Le volume des exportations de l'industrie des textiles est, quant à lui, resté stable (+0,1%), tandis que celui de l'industrie de l'habillement a connu une baisse de 1,9%.

En raison de la synchronisation progressive de la conjoncture internationale, les différences entre les taux de croissance des exportations suisses en direction des pays

industrialisés (+3,2%) d'une part, et des pays non-membres de l'OCDE (+4.8%), d'autre part, se sont réduites par rapport à 1993. Les points forts de l'expansion des exportations suisses ont été les pays émergents et en développement d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine ainsi que les pays industrialisés d'outre-mer et la Grande-Bretagne. Les livraisons vers la plupart des pays européens ont augmenté (UE: +3.1% et AELE: +1.2%), à l'exception de la Norvège (-7%), de l'Italie (-3.3%), de la Finlande (-0.6%) et des Pays-Bas (-0.2%). Au sujet des pays de l'OCDE non européens (+6.9%), les exportations vers les Etats-Unis (+6.4%), l'Australie (+11.3%) et le Japon (+10.2%) ont constitué les plus fortes hausses, alors que celles en direction du Canada ont diminué de 4.2%.

En ce qui concerne les pays extérieurs à l'OCDE - qui absorbent 21% du total des exportations suisses -, les livraisons vers l'Europe de l'Est ont globalement augmenté de 14.1%, les exportations suisses en direction de la CEI connaissant pour leur part une hausse de 28.4%. Parmi les pays non producteurs de pétrole (+11% d'exportations), la Corée du Sud (+50.8%) a connu la plus forte progression des importations suisses en 1994, devant le Brésil (+28.6%) et Hongkong (+14.3%). Les exportations vers la Chine ont en revanche enregistré une baisse de 11% après avoir connu une augmentation de 51.9% en 1993. C'est cependant avec les pays de l'OPEP que la baisse des exportations suisses a été la plus marquée (-18.7%).⁷⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 30.12.1994
LIONEL EPERON

La croissance des **importations suisses** s'est avérée plus forte que prévu en 1994. Atteignant 9.5% en volume et 3.9% en valeur nominale, l'augmentation des achats helvétiques en provenance de l'étranger s'explique principalement par une forte poussée de la demande intérieure, particulièrement dans les domaines qui se caractérisent par une forte propension à importer: reconstitution de stocks, achats de biens d'équipement et consommation de biens durables. La forte croissance de la demande de produits semi-finis industriels et de biens intermédiaires s'est appliquée à une large palette de produits: métaux, produits chimiques, matières plastiques, etc. Les importations de biens d'investissement se sont étendues à un large éventail de secteurs allant des machines motrices à la plupart des catégories de machines pour la production, en particulier les machines et appareils destinés à l'industrie des services. Les importations de biens de consommation durables - notamment les voitures (+13.5% en nombre) - ont également fortement progressé.

Comme pour les exportations suisses, les différences entre les taux de croissance des importations provenant, d'un côté, des pays industrialisés (+3.5%) et, de l'autre, des pays non-membres de l'OCDE (+7.7%) se sont amenuisées par rapport à 1993. Les exportations européennes, que ce soit de l'UE (+4.1%) ou de l'AELE (+4.3%), ont sensiblement augmenté. Les importations suisses en provenance des pays de l'OCDE non européens ont, en revanche, légèrement diminué (-1.1), les exportations japonaises connaissant une baisse de 10.7%, alors que celles du Mexique ont parallèlement augmenté de 38.8%. En ce qui concerne les pays non-membres de l'OCDE (+7.7% d'importations) - dont les biens exportés représentent 9.1% du total des produits importés en Suisse - les importations en provenance des pays d'Europe de l'Est (+16.4%) et des pays de l'OPEP (+12.8%) ont connu la plus forte hausse. Quant aux exportations des pays non producteurs de pétrole et de la Chine, elles ont connu des augmentations de 5.5% et 6.5%.⁷⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.03.1995
LIONEL EPERON

Après avoir pris acte du rapport sur la **politique économique extérieure 1994/1+2**, le parlement a approuvé les arrêtés fédéraux portant approbation de l'Accord international de 1994 sur le café ainsi que des Accords de commerce et de coopération économique entre la Confédération et la Fédération de Russie, respectivement la République du Kazakhstan. Il en a fait de même pour l'arrêté fédéral portant approbation des arrangements relatifs aux produits agricoles entre la Suisse et les Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie ainsi que pour celui portant sur la modification des conventions de 1987 entre la Communauté européenne et les pays de l'AELE relatives à la simplification des formalités dans les échanges de marchandises et à un régime de transit commun.⁷⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 07.12.1995
LIONEL EPERON

Présentée en milieu d'année par le Conseil fédéral, la modification de la Convention du 20 mai 1987 entre la Communauté européenne et la Suisse ainsi que les pays AELE relative à un **régime de transit commun** a été acceptée à l'unanimité par le parlement. Cette modification crée la base légale nécessaire à l'entraide mutuelle des administrations douanières dans le recouvrement des créances liées à certaines opérations de transport de marchandises.⁷⁷

Wirtschaft

Landwirtschaft

Agrarpolitik

En filigrane de ses dispositions commerciales, un volet agricole a été joint à l'accord conclu entre les pays membres de l'AELE et le Mexique. Celui-ci prévoit des exonérations ou des réductions des droits de douane pour certains produits agricoles mexicains et une franchise douanière pour certains fruits et légumes suisses. En outre voir ici.⁷⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.02.2001
FRANÇOIS BARRAS

Öffentliche Finanzen

Indirekte Steuern

Auf internationaler Ebene plante die EFTA, eine **Harmonisierung und Erhöhung der Energiesteuern in den Mitgliedstaaten** einzuführen, nachdem in einem Bericht zu Energiesteuern und Umweltpolitik in den EFTA-Staaten die krassen Unterschiede in den einzelnen Ländern aufgezeigt worden waren. Die Steuerstrukturen sollten demnach in Zukunft vermehrt eine fortschrittliche Umweltpolitik und entsprechend konkurrenzfähige Umwelttechnologie fördern. Ein derartiges globales Energiebesteuerungssystem würde den Modellen der Grünen Partei und der Schweizerischen Gesellschaft für Umweltschutz (SGU) entsprechen, welche eine sukzessive Senkung der bestehenden Warenumsatzsteuer (WUSt) und eine gleichzeitige Erhöhung der Energie- oder Ökosteuern vorsehen.⁷⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 12.12.1991
MATTHIAS RINDERKNECHT

Infrastruktur und Lebensraum

Verkehr und Kommunikation

Verkehrspolitik

Au vu de ce blocage, la CE a augmenté la pression sur la Suisse (et l'Autriche, également en prise à des négociations sur le même sujet) en avertissant l'AELE qu'**il n'y aurait pas de traité sur l'EEE sans accord sur le transit.** Cet ultimatum a donc créé un lien implicite entre les deux négociations, même si le commissaire européen aux transports s'en est défendu.⁸⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 12.03.1991
SERGE TERRIBILINI

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 06.12.1992
SERGE TERRIBILINI

L'accord EEE comportait un **chapitre consacré aux transports**, distinct du traité sur le transit, qui visait essentiellement à garantir la libéralisation des prestations des transports et le libre accès au marché pour tous. Ceci aurait dû s'appliquer aux transports routiers et ferroviaires et à la navigation intérieure. Le principe de base était que, dans ces domaines, les pays de la CE et de l'AELE ne défavorisent pas les transporteurs des autres Etats membres par rapport aux leurs. Toute mesure discriminatoire aurait donc été interdite. Ainsi, seules les aides de l'Etat visant à coordonner le trafic, à indemniser des prestations de service public ou à aider au développement de régions défavorisées, ainsi que toute disposition n'ayant pas pour conséquence de désavantager les transporteurs **de l'EEE** auraient été admises. Cela signifie que la pratique suisse en la matière (offre de transport, soutien aux entreprises) aurait pu être maintenue.

Ces diverses mesures **ne purent entrer en vigueur** car, bien que le parlement ait adopté les réformes légales nécessaires, le refus en votation populaire le 6 décembre du traité EEE les a rendues caduques.⁸¹

- 1) BO CN, 1989, p. 143 ss.; BaZ, 25.2.89; BZ, 27.2. et 1.3.89; RFS, 7.3.89; USS, 8.3.89.; Europa, 1989, no 1/2, p. 8 s.; Europa, 1989, no 9/10, p. 22 s.
- 2) FF, I, 1991, p.322; Presse des 18.1. et 22.3.90; L'Hebdo, 25.1.90.
- 3) FF, I, 1991, p.316s.; Presse des 16.6., 19.6., 21.6., 25.-27.7., 20.-22.9., 18.-20.10., 30.10., 22.11., 13.12. et 14.12.90.; Presse du 19.6.90
- 4) JdG et NZZ, 17.11.90.
- 5) BZ, 26.11.90; Presse des 23.2., 21.3., 22.3., 29.3., 3.4., 4.4., 10.4., 23.10., 24.10., 8.11., 14.12. et 15.12.90; NZZ, 11.12.90; presse du 28.11.90.
- 6) FF, I, 1991, p.317 ss.; Presse des 13.11., 14.11. et 19.-21.12.90; TA, 5.12.90; WoZ, 7.12.90.
- 7) FF, I, 1991, p.318 s.
- 8) FF, I, 1991, p.319 s.; FF, I, 1991, p.326s.
- 9) FF, 1992, p. 1039 ss.; JdG, 23.2.91.
- 10) FF, 1992, p. 1039 ss.; Presse du 24.1., 20.2., 2.3., 23.3., 12.4., 26.4., 11.5., 14.5., 25.5., 20.6., 10.9., 25.9. et 22.-25.10.91.
- 11) FF, 1992, p. 1040 ss.; Presse du 23.10.91; L'Hebdo, 24.10.91.
- 12) Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, Documentation EEE, Berne Septembre 1991; FF, 1992, p. 1040 ss.; Presse du 23.10.91.
- 13) Presse du 23.10. et 13.12.91; NZZ, 26.10. et 24.12.91.
- 14) JdG, 27.3. et 1.5.91; presse du 23.10. et 7.12.91.; Presse du 23.10.91; NZZ, 28.8.91 (USS).
- 15) Presse du 18.11., 27.11. et 16.12.91.
- 16) Presse des 13.1, 18.3, 23.6, 24.6 et 14.12.93; JdG, 25.2, 21.6, 1.7 et 18.9.93; NZZ, 18.9 et 23.10.93.
- 17) Lib., 12.11.94; presse des 15.11, 22.11 et 25.11.94; JdG, 17.11.94; NQ, 14.11 et 21.11.94; 24 Heures, 13.12.94.
- 18) Presse des 3.1 et 25.1.94; JdG et NZZ, 21.12.94.
- 19) NZZ, 25.11.09; LT, 21, 23 et 25.11.09; Lib, 25.11.09.
- 20) Lib., 21.10 et 8.11.10; LT, 18.11.10; NZZ, 11 et 23.12.10.
- 21) Presse du 27.7.89.; Rapp.gest., 1989, p. 317
- 22) FF, 1990, p. 461 ss.
- 23) Presse des 20.2., 26.3. (critiques du parlement européen). 13.4., 14.4., 15.4. (publication de l'avis de la CJCE et paraphe du traité), 2.5. et 4.5.92 (signature du traité).
- 24) Presse du 19.3.92.
- 25) Presse des 19 au 21.5.92; L'Hebdo, 21.5.92.; DP, 21.5.92; presse du 27.5.92 (dépôt de la demande à Bruxelles).
- 26) Presse des 7.12., 8.12. et 9.12.92; L'Hebdo et DP 10.12.92; déclarations des conseillers fédéraux in: Documenta, 1992, n° 4.
- 27) FF, I, 1993, p.326ss.; Presse du 11.12.92.
- 28) Presse des 10.12., 11.12, 12.12. et 14.12.92; CH-EURO Intégration, no 10, 1992.
- 29) Presse des 3.3, 16.3, 17.6 et 18.12.93; 24 Heures, 15.6.93.
- 30) Presse des 23.6, 9.8, 14.12 et 15.12.94.
- 31) 24 Heures, 10.1.95; presse des 15.6 et du 7.12 au 9.12.95; JdG, 19.8.95.
- 32) Presse des 1.4 et 17.12.96. Relevons enfin que les négociations relatives à la conclusion d'accords de libre-échange avec Malte et Chypre n'ont pas pu commencer malgré la fréquence des contacts bilatéraux: presse du 14.6.96; JdG, 17.12.96.
- 33) BO CN, 1998, p. 495 ss.; FF, 1999, p. 1013 s. (Rapport du CF sur la politique économique extérieure 98/1+2). TG, 5.6.98 (Canada).
- 34) BO CE, 1999, p. 89 ss.; BO CN, 1999, p. 410 ss.
- 35) FF, 2000, p. 1314 s.; LT, 7.6.99 (Canada); TG, 14.12 et 15.12.99 (Genève et négociations avec d'autres pays).
- 36) Communiqué de presse du DFE du 21.6.04; Express, 25.6.04; communiqué de presse du DFE du 15.12.04.
- 37) 24h et NZZ, 13.7.05.
- 38) LT, 16.7.05.
- 39) FF, 2007, p. 957 ss. ; BO CN, 2007, p. 115 ss. ; BO CE, 2007, p. 102 ss.
- 40) NZZ, 27.1.07.
- 41) Communiqué de presse du CF, 26.6.07.
- 42) Lib., 17.10.07.
- 43) FF, 2008, p. 843 ss.
- 44) LT, 26.1.08.
- 45) LT, 26.1.08.
- 46) Lib., 26.11.08.
- 47) Bund, 17.7 et 11.8.09.
- 48) BBI, 2011, S. 1517 ff.
- 49) LT, 15.11.11.
- 50) Communiqué de presse du DFE du 25.6.12.
- 51) NZZ, 8.2.90; presse du 9.2.90; JdG, 27.10.90; SZ, 11.10.90.; Presse des 19.-22.9.90; Ww, 27.9.90.; Rapp.gest., 1990, p.46
- 52) Bund, 13.9.90; presse du 14.9.90.; NZZ, 6.9.90.; Presse du 18.7.90.; Presse du 25.9.90.
- 53) NZZ, 1.7.91; presse du 29.8. (condamnation par la Suisse) et 9.11.91; Suisse, 8.9.91.
- 54) FF, 1992, p. 1107 s.
- 55) Presse des 22.4., 24.4. et 25.4.92.
- 56) Rapp.gest., 1992, p.21ss.
- 57) Presse du 14.12.94.
- 58) LT, 5.3.09; Lib., 27.4, 30.4 et 25.9.09; LT, 10 et 11.11.09.
- 59) LT, 18.12.09.
- 60) FF, 2010, p. 5599 ss.; BO CE, 2010, p. 1068 s.
- 61) Communiqué du DFAE du 16.03.2015
- 62) Johann Schneider-Ammann en Inde
- 63) Conférence ministérielle de l'AELE au Liechtenstein; Le Guatemala adhère à l'Accord de libre-échange AELE-Amérique centrale
- 64) Visite du vice-premier ministre vietnamien à Berne
- 65) Visite de travail de Johann Schneider-Ammann à Bruxelles
- 66) Conférence ministérielle de l'AELE à Genève
- 67) AB NR, 1980, S. 1467 ff.; AB NR, 1980, S. 47 ff.; AB SR, 1980, S. 691 f.; Aussenwirtschaft, 35/1980, S. 153 ff.; BBI, 1980, III, S. 79; BBI, 1981, I, S. 541; EFTA-Bulletin, 21/1980, Nr. 1, S. 4 ff.; Europa, 1980, Nr. 3, S. 10 und 15; Europa, 1980, Nr. 10/11, S. 9 und 19; Europa, 1980, Nr. 6, S. 16 f. und 18; JdG, 4.5.80; BaZ, 29.5., 2.6., 11.12., 22.12.80; NZZ, 29.5., 12.6., 12.7., 10.9., 13.9., 8.11., 12.11. und 31.12.80; SGB, 5.6.80; SP-Information, 5.6.80; Vr, 10.6.80; Vat., 26.6.80; 24 Heures, 8.11.80; TA, 10.12.80; Bund, 23.12.80.
- 68) JdG, 103, 4.5.80; BaZ, 126, 2.6.80; SGB, 19, 5;6.80; NZZ, 160, 12.7.80; 210, 10.9.80; Europa, 1980, Nr. 6, S. 18.; NZZ, 134, 12.6.80; 264, 12.11.80; vgl. NZZ, 213, 13.9.80 und «Die EFTA und die neuen GATT-Abkommen über nichttarifäre Massnahmen» in EFTA-Bulletin, 21/1980, Nr. 1, S. 4 ff.
- 69) FF, I, 1992, p.1035s.
- 70) FF, I, 1992, p.1016ss.
- 71) FF, I, 1993, p.312ss.
- 72) Brodmann (1993). L'économie extérieure de la Suisse en 1992.; FF, I, 1993, p.312ss.
- 73) Brodmann (1993). L'économie extérieure de la Suisse en 1993.; FF, I, 1994, p. 687 ss.
- 74) Brodmann (1994). L'économie extérieure de la Suisse en 1994.; FF, II, 1995, p. 103 ss.
- 75) Brodmann (1994). L'économie extérieure de la Suisse en 1994.; FF, II, 1995, p. 103 ss.

- 76) BO CE, 1995, p. 232 ss.; BO CN, 1995, p. 799 ss.
77) BO CE, 1995, p. 1145.; BO CN, 1995, p. 1941 s.; FF, 1995, III, p. 325 ss.
78) FF, 2001, p. 1744 ss.
79) BZ, 22.11.91; TA, 23.11.91; NZZ, 29.11.91; DP, 1064, 12.12.91
80) JdG, 21.2., 23.2. et 7.3.91.
81) BO CE, 1992, p. 1071; BO CE, 1992, p. 917 s.; BO CN, 1992, p. 1684 ss.; BO CN, 1992, p. 1924 ss.; BO CN, 1992, p. 1932; BO CN, 1992, p. 1966 ss.; BO CN, 1992, p. 2218 ss.; FF, 1992, V, p. 1 ss.